



Commune de LA TERRASSE



REVISION GÉNÉRALE PLU

Compte rendu de la réunion publique de concertation

Traduction règlementaire du PADD – réunion de restitution

Réunion du 22 septembre 2023

La réunion publique s'est déroulée à 19h à la salle polyvalente de LA TERRASSE. Elle a réuni environ 37 personnes.

Madame Annick GUICHARD, maire de La Terrasse, remercie les personnes présentes et rappelle synthétiquement la démarche dans laquelle s'inscrit la construction du futur Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Elle rappelle que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), traduisant les grands objectifs de vos élus pour les 10-12 prochaines années, tout en se conformant aux lois (loi climat et résilience notamment), a été présenté en réunion publique, approfondi en ateliers et présenté dans une version stabilisée de nouveau en réunion publique. Suite à ce travail de concertation, un débat a eu lieu en Conseil Municipal sur les principales orientations de ce document.

Aujourd'hui, une nouvelle étape importante a été réalisée. Il s'agit de la traduction de ce PADD en règles d'urbanisme opposables aux diverses demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis de construire, ...). Ce travail est le fruit notamment d'échanges avec les Personnes publiques associées et avec la population (4 ateliers ont été réalisés en juin). Les contributions émises lors de ces ateliers seront notamment présentées sur le support de la réunion de ce soir.

A l'issue de la présentation, un temps d'échange permettra à chacun de s'exprimer et de poser les questions relatives à ce projet. Mme le Maire ajoute que le temps de la concertation est celui de la discussion du projet de PLU et de ses implications pour le territoire ; il ne s'agit pas de présenter les projets particuliers.

Il laisse ensuite la parole à Jérémy Peruzzo, urbaniste au sein du bureau d'études Espaces et Mutations, pour la présentation de la synthèse des travaux.

La présentation se décline en plusieurs approches :

Pour élaborer un PLU ? / rappel des normes à intégrer

- 1/ Rappel des ambitions politiques du PADD
- 2/ Les outils à disposition pour traduire le projet
- 3/ Les propositions de traduction du projet
- 4/ La suite des travaux

Le diaporama de cette présentation est disponible en annexe du présent compte-rendu. À la fin de cette présentation, les questions ont fait l'objet de réponses par les intervenants.

Questions		Réponses
1	Question sur le dessin des emplacements réservés pour la sécurisation des carrefours : traduisent-ils des solutions d'aménagement définitives	M. Lahure précise que ces emplacements réservés permettent d'anticiper la réalisation de l'aménagement le plus mobilisateur de foncier. Toutefois, les choix définitifs d'aménagement ne sont pas arrêtés et nécessiteront (pour les carrefours avec la RD1090) des échanges avec le Département.
2	Question sur la possibilité d'indiquer l'obligation de débroussaillage ?	Jérémy Peruzzo précise que repérer les secteurs concernés au règlement graphique ne serait pas efficace, puisque la délimitation de la forêt est évolutive sur la durée du PLU. En revanche, cette obligation légale sera rappelée dans les dispositions générales du règlement écrit.
3	Question sur le solde du tènement mobilisé pour la plaine des sports et de santé : ne devrait-il pas être classé en N plutôt qu'en A ?	Jérémy Peruzzo rappelle que les espaces agricoles correspondent aux terrains effectivement mobilisés par l'agriculture, ce qui est le cas ici.
4	Question sur le déclassement éventuel de zone U côté Chartreuse.	Jérémy Peruzzo répond que les principales évolutions portent sur le reclassement des zones AU en zone agricole ou naturelle. Toutefois, l'emprise des zones U a aussi pu être revue à la marge, soit pour tenir compte des risques (zones inconstructibles au PPRN, des enjeux paysagers (interfaces paysagères, parcs, ...), ou sur des terrains non bâtis (hors coups partis) en extension de l'enveloppe urbaine.
5	Remarque pour avoir un plan précis à la parcelle des évolutions avant et après (PLU de 2005 et projet de nouveau PLU).	Jérémy Peruzzo précise que le rapport de présentation du PLU comprendra le détail des évolutions à la parcelle. Les zones AU sont celles essentiellement concernées, en plus du secteur du Château, limites côté Chartreuse à la marge, Chonas, zones non bâties inconstructibles (topographie, PPRN). L'autre évolution principale du futur PLU porte sur le recentrage de la densification avec du collectif R+2 en centre-village (UA1, UA2, UB1), pour privilégier une densité plus horizontale sur les secteurs plus contemporains (R+1+C)

Madame la Maire de la Terrasse prend la parole pour la conclusion. Elle remercie l'ensemble des participants à cette soirée pour leurs contributions et leur précise que le projet de PLU doit être arrêté par le conseil municipal en octobre, et une enquête publique qui devrait se dérouler vers le mois de mars.

La réunion s'est terminée à 21h.